



Affiché - Notifié
Rendu exécutoire
Le : 13 JUN 2005
Le maire :
Jean-Paul Kraemer

ARRÊTE MUNICIPAL

portant interdiction de stationnement Place de la Liberté / Rue de la Chapelle

Le maire de la commune de Steinbourg :

- vu les articles L 2212-1 et L 2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- vu les dispositions du Code de la Route,
- Considérant qu'il y a lieu de faciliter l'accès aux habitations du secteur,

Arrête

Article 1

Le stationnement de véhicules de toute nature est interdit sur une longueur de 15 mètres devant l'accès à l'aire de jeux de la place de la liberté

Article 2

Le stationnement de véhicules de livraison est toléré pendant la durée effective de livraison pour les habitations n° 5 place de la Liberté et n° 1 rue de la Chapelle. Les propriétaires riverains prendront toute disposition pour ne pas entraver la bonne circulation sur ce tronçon de rue.

Article 3

Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- Monsieur le Sous-Préfet de Saverne,
- Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie de Saverne,
- M. l'Ingénieur Subdivisionnaire de la DDE, Saverne,
- Aux riverains des habitations n° 5 place de la Liberté et 1 rue de la Chapelle
- A l'affichage et au classement,

Steinbourg, le 13 juin 2005
Le maire,
Jean-Paul Kraemer